SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
28 JUIL. 2022
- 1 -

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 12 juillet 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : 0
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 6 juillet 2022

DÉLIBÉRATION N° BU 2022 - 042

Actualisation tarifs 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Était présent au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service d'Incendie et de Secours ;

Était excusée :

- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DÉLIBÉRATION N° BU 2022-042 : Actualisation tarifs 2022

Une demande de la société JVDH (fournisseur des caissons feu réel) visant à organiser une formation au bénéfice d'une délégation Vietnamienne composée de 5 officiers supérieurs, d'un accompagnateur traducteur nous est parvenue.

Cette prestation comprend :

- la mise à disposition de 2 formateurs ;
- la location du simulateur plateau technique avec matériels et tenues de feu pour tous les stagiaires.

Les dates de stage sont à prévoir fin d'année 2022 début 2023.

En conséquence le groupement Métier souhaite compléter la délibération N° 2021-62 du 10 décembre 2021 fixant les tarifs pour toutes les prestations liées à l'Ecole Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire en précisant la tarification de la mise à disposition des caissons feu réel :

B. 2. Formations ;
B. 2. 1. Formations non statutaires.

Formations avec mise à disposition des caissons à feu réel :

- Tarif proposé pour l'utilisation du caisson d'observation (avec combustible) :
  519,60 € / ½ journée ;
- Tarif proposé pour l'utilisation du caisson d'observation et du caisson d'attaque (avec combustible) :
  623,60 € / ½ journée ;
- Tarif proposé pour la mise à disposition des équipements de protection individuel (ARI, tenue de feu complète, casque de type B, gants de type B) :
  70,00 € / équipement ;
- Tarif proposé pour la mise à disposition des petits outils de formation (aquarium à gaz) :
  63,00 € / ½ journée ;
- Tarif proposé pour l'utilisation des boîtes à feu de formation :
  63,00 € / ½ journée ;
- Tarif proposé pour l'utilisation des portes de forcement :
  32,00 € / ½ journée.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau du conseil d'administration approuvent l'actualisation de la tarification des prestations payantes en intégrant les prix de la mise à disposition des caissons feu réel.

PREFECTURE 28 JUIL. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours HAUTE-LOIRE